

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf août, le conseil municipal de GENISSAC dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la présidence de Madame Emeline BOURDAT BRISSEAU, Le Maire.

À 20 heures, Madame Le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Présents : M BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M CHAPUS Benoît-Joseph, M LELEU Pascal, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M LAPORTE Francis, Mme LHOMME Céline, M BUREAU Olivier, Mme PALLUET Laurence, M CALISTO David, Mme MAURI Fabienne, Mme SICHE Delphine, Mme BLIMON Rachel, Mme DAVID Sylvie,

Absents excusés : M LEROY LANSARD Pierre pouvoir à Mme LHOMME Céline, Mme PEETERS Stéphanie pouvoir à Mme BOURDAT BRISSEAU Emeline, M MARIE Berty, Mr LASSALLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Mr BUREAU Olivier.

Madame Le Maire constate que le quorum est atteint

Révision et Correction du Compte Rendu du Conseil Municipal du 19 Juillet 2022.

1- REVALORISATION DES LOYERS COMMUNAUX

La revalorisation des loyers communaux est régulée et règlementée par l'indice d'augmentation des loyers. En 2022 il est de + 3,6%, ce qui est un taux d'augmentation particulièrement élevé.

Les locataires seront informés par courrier de cette augmentation importante justifiée par l'indice national de revalorisation des loyers.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la révision des loyers communaux selon l'indice national comme suit :

Logement côté école primaire : 574.75€/mois

Logement côté réfectoire : 492.41€/mois

Logement 1^{er} entrée au-dessus du commerce : 543.16€/mois

Logement 2^{ème} entrée au-dessus du commerce : 433.25€/mois

Pour information, dans le cadre de Vigipirate, une réflexion est lancée sur les accès des logements locatifs directement dans la cour de l'école afin de sécuriser au mieux la cour.

La secrétaire générale Fabienne LABEYLIE sort du Conseil Municipal pour apporter les corrections au Compte Rendu du Conseil Municipal du 19 Juillet 2022

2 - VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL

Madame Le Maire et Mr Pascal LELEU explique que la camionnette qui a été volé est trop abîmée, elle a été aspergée de graisse afin de faire disparaître les empreintes digitales, les vitres ont été

Brisées et le neiman forcé.

Et en plus, le véhicule a été grêlé lors des dernières intempéries.

Le véhicule datait de 2007 et est entièrement dégradé, il est considéré épave.

La société PAC où est stocké le véhicule propose de reprendre le véhicule pour 180€

Le conseil municipal approuve la vente du véhicule au prix de 180€, soit le prix du kilo de la ferraille multiplié par le poids du véhicule.

3- ADHESION A LA MISSION COMPLEMENTAIRES A L'ASSISTANCE A LA FIABILISATION DES DROITS EN MATIERES DE RETRAITES DU CDG

Mme Fabienne LABEYLIE explique que le CDG 33 aide et accompagne la collectivité les agents dans la constitution des dossiers de retraite des agents. Il centralise les démarches, et donc fait gagner du temps aux services municipaux. Il fiabilise les données puisqu'il gère les carrières des agents.

Le conseil municipal approuve l'adhésion annuelle au CDG 33 de 380 €.

Le conseil municipal approuve le Compte Rendu du Conseil Municipal du 19 Juillet 2022.

La secrétaire générale Fabienne LABEYLIE sort du Conseil Municipal pour apporter les corrections au Compte Rendu du Conseil Municipal du 19 Juillet 2022

Information

A ce jour, aucune offre n'a été faite pour l'achat de l'ancien cabinet médical situé au 219 route de Saint Quentin.

Les toitures du bâtiment sont en très mauvais états. La bâtisse est trop proche de la route.

A ce jour, la municipalité n'a pas pu trouver d'offre de crédit intéressante pour pouvoir acquérir le bâtiment appartenant à Mr GUERINEAU. Les taux d'intérêt sont trop élevés, et ce dû au contexte géopolitique européen.

La Gazette de Génissac sera distribuée le 5 Septembre.

Le prestataire La Poste s'engage à couvrir 95% des adresses postales de Génissac.

Il est décidé que les personnes qui ne recevront pas leur Gazette, devront en informer la mairie par la messagerie de la page Facebook de la mairie en indiquant leur adresse afin que la municipalité puisse faire une étude géographique des points non distribués.

Mme Fabienne LABEYLIE revient au sein du Conseil Municipal.

Le vendredi 2 Septembre à 18h30 se tiendra un comité de pilotage des infrastructures de sport et de loisirs ouvert à tous les membres du conseil municipal.

Le forum des associations aura lieu le samedi 17 Septembre de 10h à 17h.

Comme voté lors du précédent CM, un nouveau véhicule utilitaire a été acheté en remplacement de celui qui a été volé et dégradé.

A la demande de Mme Le Maire une minute de silence est observé en mémoire de Monsieur Roger MOULINIER, décédé le 27 Août 2022 et ancien Maire de Génissac.

À 21h05, Madame Le Maire remercie l'ensemble des participants et lève la séance